



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme de législature 2017-2022

Avec l'objectif d'une prospérité durable et partagée, le Conseil d'Etat fixe ses priorités pour la législature

Le Conseil d'Etat rend publics le Programme de législature 2017-2022, sa planification financière et l'Agenda 2030. Les objectifs prioritaires: garantir la compétitivité et s'assurer qu'elle profite à tous ; veiller à la cohésion sociale et faire respecter les règles communes ; préserver l'environnement et les ressources naturelles ; réussir la transition numérique. La feuille de route cantonale RIE III sera mise en oeuvre en 2019. Le Conseil d'Etat poursuivra une politique d'investissement dynamique tout en veillant à la maîtrise de la croissance des charges.

La Constitution cantonale prévoit que le Conseil d'Etat adopte un programme de législature qui lie chacun de ses membres. Inscrit dans la perspective économique, sociale et environnementale du développement durable, le Programme de législature 2017-2022 procède d'une analyse approfondie des défis auxquels le canton doit faire face, éclairée notamment par les travaux de la Commission cantonale de prospective. Parmi ces défis, les transformations de l'économie et la transition numérique sont porteuses d'un potentiel de création de nouveaux emplois, mais exposent une partie de la main d'oeuvre au danger d'être évincée du marché du travail. Tout en assurant des conditions-cadres favorables aux entreprises et en y stimulant l'innovation, les autorités ont le devoir d'accroître leur vigilance face au défi de l'insertion socioprofessionnelle, l'un des ciments de la cohésion sociale. Préserver celle-ci impose par ailleurs de veiller aux conditions qui permettent une vie en société harmonieuse et sûre, face aux différentes formes d'exclusion et notamment aux tendances communautaristes qui peuvent conduire à marginaliser et prêter une partie de la population. Les autorités ont en outre à faire face à la recrudescence de la radicalisation et aux extrémismes, dont certaines ramifications sont susceptibles de nuire à notre pays.

Veiller à la cohésion sociale nécessite de se montrer attentif à une coexistence

harmonieuse des différentes générations. Il s'agit tout autant d'accompagner l'intégration de la nouvelle génération que d'assurer les prestations médico-sociales des personnes les plus âgées, en anticipant les effets d'une démographie dynamique et de la part croissante des seniors au sein de la population. La croissance démographique accentue les besoins en prestations et infrastructures publiques ; tout comme les questions énergétiques, environnementales et climatiques, elle a un impact significatif sur maintes politiques publiques.

En réponse à ces défis, le Conseil d'Etat a fixé ses objectifs généraux : garantir la compétitivité et s'assurer qu'elle profite à tous ; veiller à la cohésion sociale et faire respecter les règles communes ; préserver l'environnement et les ressources naturelles ; réussir la transition numérique. Il entend agir au travers de 30 mesures prioritaires. Affectant tout le spectre des activités de l'Etat, elles se traduisent en particulier dans le renforcement de l'innovation, l'augmentation de la réinsertion socioprofessionnelle, le développement de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation, le renforcement de la formation professionnelle, les efforts pour favoriser l'harmonie entre vie familiale et activité professionnelle, l'adaptation du système de soins, l'élaboration d'un Plan climat cantonal et d'une politique intégrée de gestion des ressources naturelles, une mobilité optimisée, un secteur agricole dynamisé, la poursuite des grands projets immobiliers et infrastructurels de l'Etat, la réduction de la surpopulation carcérale, la lutte contre la radicalisation. La mise en oeuvre en 2019 de la feuille de route cantonale RIE III figure à part entière dans le programme, dans toute son étendue, conformément au mandat clair du corps électoral vaudois.

Le programme de législature est accompagné d'une planification financière marquant la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre la maîtrise de la croissance des charges, condition à l'autofinancement des charges courantes, y compris celles en lien avec les actions du programme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 2017

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, 021 316 70 00; Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures, 021 316 20 01 ; Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud, 021 316 40 42

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Présentation programme législature 2017-2022](#)

[Dossier de presse-Programme législature-2017-2022-planification financière](#)

[Programme de législature_2017-2022](#)